

Remise du rapport de Jean-Pierre Leclerc sur le financement de la production cinématographique

Le 3 février, Jean-Pierre Leclerc a remis au ministre de la Culture et de la Communication, son rapport sur les évolutions nécessaires du système de soutien à la production cinématographique. Ce rapport propose de préciser les obligations de contributions des chaînes de télévision, en avançant notamment l'idée « d'obliger les chaînes à répartir leurs investissements sur un nombre de films qui ne soit pas inférieur à un minimum fixé par la convention ou le cahier des charges, après avis du CNC ». Il recommande également d'exclure les chaînes du bénéfice du compte de soutien lorsqu'elles sont coproductrice des œuvres, et d'asseoir leur contribution sur leurs ressources de parrainage. Pour les organisations professionnelles du cinéma, comme l'ARP ou l'UPF, ce rapport remet en cause l'activité de production des grandes chaînes généralistes. Le ministre a demandé à David Kessler, directeur général du CNC, d'analyser les propositions de ce rapport et de recueillir les réactions des professionnels concernés afin d'établir une synthèse qui lui permettra de statuer sur les mesures qu'il proposera au gouvernement de prendre.